Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20260428-D_26_04_71-DE

COMMUNE DE LA RICHARDAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 avril 2026

Délibérations

Date de convocation
Le 15/04/2026
Date d'affichage
Le 15/04/26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie Annexe, Salle Pierre Coudert, à La Richardais, sous la présidence de Monsieur **BRAULT** Hugues, Maire de La Richardais.

Nombre de conseillers :23

Etaient présents : : Messieurs **BRAULT** Hugues, **MOUGEL** Henri-Luc, **MEHOUAS** Philippe, **MARSAC** Yannick, **MALTRUD** Hervé-Pierre, **HELEUX** Hubert, **VIDEAU** Fabrice, **DUPOIRON** Denis, **COUSTILLET** Yves, **OHIER** Jean-Luc, **PERSON** Olivier, **MEURY** Jean-Jacques et Mesdames **LEROY** Valérie, **GRIGNON-SINAY** Sylvie, **TESSARO** Roselyne, **GARNIER** Nelly, **CARNET** Catherine, **DOGUÉ** Marie-Noëlle, **RANVEL** Roselyne, **GROUALLE** Véronique, **DUPONT** Clothilde, **CRISAN-REVOL** Adina et **COSSE-LE GRAND** Corinne

En exercice : 23

Présents : 23

***Votants* : 23**

Absent excusé :

Pouvoir :

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission en Préfecture le 05/05/2026 :

Le Maire,
Hugues BRAULT

Secrétaire de Séance : Elue à l'unanimité : Madame LEROY Valérie

Délibération n° 26-04-71

➢ Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes déposées sont les suivantes :
Se présentent alors pour les postes de titulaire : Monsieur MOUGEL Henry Luc, Mesdames GRIGNON-SINAY Sylvie et CRISAN-REVOL Adina
Se présentent pour les postes de suppléants : Messieurs COUSTILLET Yves et VIDEAU Fabrice, Madame COSSÉ-LE GRAND Corinne

Il est ensuite procédé à l'élection.

Monsieur OHIER demande l'élaboration d'un guide de procédures prévoyant la réunion des membres de la CAO, y compris pour les projets dont les montants sont inférieurs aux seuils des marchés publics.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20260428-D_26_04_71-DE

Monsieur le Maire répond que cette pratique n'avait pas été mise en œuvre lors des précédentes mandatures, mais qu'elle fera l'objet d'une étude.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal, prendre acte en validant les représentants élus, Monsieur MOUGEL Henry Luc, Mesdames GRIGNON-SINAY Sylvie et CRISAN-REVOL Adina
en qualité de titulaires et Messieurs COUSTILLET Yves et VIDEAU Fabrice, Madame COSSÉ-LE GRAND Corinne en qualité de suppléants.

Pour extrait conforme,
À La Richardais,
Le 05/05/2026
Le Maire,
Hugues RAULT

